

**KANTON WALLIS** 

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 août 2018

## Interdiction générale d'allumer des feux en plein air

## Levée de l'interdiction dans le Valais romand Maintien de l'interdiction dans le Haut Valais

Le danger d'incendie reste marqué en Valais. Les conditions actuelles et les prévisions météorologiques permettent de lever l'interdiction générale d'allumer des feux en plein air dans le Valais romand. Le cumul des précipitations restant insuffisant dans le Haut-Valais, l'interdiction y est maintenue.

Depuis quelques jours, le canton a enregistré très localement quelques précipitations, plus particulièrement dans les districts du Valais romand. Le sol et la végétation sont moins secs qu'au début août et la température, notamment la nuit, a également baissé légèrement. Toutefois, le cumul des précipitations pour le Haut-Valais est toujours insuffisant.

Vu la situation, le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport lève, avec effet immédiat, les restrictions du 17 juillet concernant l'interdiction générale d'allumage de feux en plein air pour les districts de Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Entremont, Conthey, Sion, Sierre et Hérens. Pour les districts de Loèche, Viège, Rarogne oriental et occidental, Viège, Brigue et Conches, l'interdiction générale d'allumer des feux en plein air est maintenue.

Les précipitations des derniers jours ainsi que l'évolution de la température ont diminué le risque d'incendie, mais d'une manière générale il reste toujours marqué en Valais. Météo Suisse prévoit encore pour les jours à venir quelques précipitations locales supplémentaires. Pour revenir à une situation moins risquée, il faudrait compter sur une pluie persistante d'au moins trois jours.

Les services du canton ont prévu de refaire une nouvelle analyse de la situation lundi prochain.

Dans tous les cas, la prudence s'impose. L'incinération en plein air de déchets, sarments, branchages, herbes ou broussailles reste toujours interdite, indépendamment du danger d'incendie.

Tout départ de feu ou constat d'une fumée suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale cantonale d'alarme et d'engagement au no 118.

Les informations actualisées de la situation concernant le danger d'incendie pour le Valais, les éventuelles restrictions y relatives ainsi que les consignes de comportement sont disponibles sous : <a href="https://www.vs.ch/fr/web/sfcep/incendi">https://www.vs.ch/fr/web/sfcep/incendi</a>.

## Personnes de contact

**Jacques Magnin**, chef de l'Office cantonal du feu, 027 606 70 56 ou 079 355 25 25 **Christian Pernstich**, ingénieur forêt, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, 027 607 10 30 ou 079 233 31 65

